

1646 Juni 23., Perpignan

SCHREIBEN VON [HEINRICH I.] ZURLAUBEN, [LORENZ ESTAVAYER-] MONTET,
[WERNER] ROGGENSTIEL, UND [FAEHNRIICH RUDOLF] REDING AN
KASPAR FREULER, RITTER UND OBERST DES GARDEREGIMENTES,
PARIS

s. AH 37/52

Kopie - AH 7, 91-92

[1649]

A

KLAGESCHRIFT [DER HAUPTLEUTE DES EIDG. IN DEN DIENSTEN FRANK-
REICHS STEHENDEN GARDEREGIMENTS WEGEN AUSBLEIBENDER
ZAHLUNGEN]

"Les Capitaines des Gardes suisses se trouvant reduit a l'extremité, par le reculement des dix monstres de l'annee 1647 qu'ils ont esté obligés de signer, ayant passé par dessus toute les Considerations qui les pouvoient iustement retenir par la promesse qui leur fust sollonnement donnée de les payer reglement [= régulièrement] tous les mois à l'advenir il se trouve que toutes les Conditions de ce traitté auxquels ils se sont obligés ont esté parolles d'effect, et d'honneur a leur esgardt. Mais du Coste des ministres d'estat ce n'a esté que des illusions et du vent. Tesmoing les cinq monstres qu'on leur doibt de l'année passé 1648, qu'on leur a promis de payer mesme depuis la sortie du Roy [Ludwig XIV.] de Paris. Et que tout presentement encores leur a esté promis une notable somme, par laquelle il esperoient de survenir a la necessité de leur Compagnies qu'ils ont entretenus d'esperance iusques a present. Jl se trouve maintenant, que Monseigneur le surintendant [des finances, Charles de la Porte, Marquis de la Meilleraye], apres les avoir amusé plusieurs iournees d'une voiture, qu'a la fin il ne leur a peu plus celer sur plus de quinze Cent mille livres, qui leur sont dehus [= déchus], il leur offre quarante mille livres, ils ne scavent Comprendre, si cest offre est pour mettre leur ... fidellité a l'esperance ou si sont si malheureux, que leur service commence de s'agreer au Roy. Jls sont d'aultant plus sensiblement touchés que de la ils prevoyent non seulement la ruine de leur bien comme ils a desia asses paru

a la mort de deux leurs Capitaines [nämlich Bernhard Hässi und Viktor Gibelin], qui ayent esté tués a la Bataille de Lens [1648], n'ont laissé a leur heritiers pour toute Consolation, que des dettes, audela, de la portée de leur biens. N'y ayant pas un Capitaine que s'il estoit prevenu de mesme de la mort, de qui les heritiers ne courussent la mesme fortune et qui au lieu de se louer du service maudiront l'heure [on] ils y sont entrés. Jls prevoyent d'ailleurs, que la necessité estant seul moyen de faire ruiner les Compagnies, qu'ils ont entretenus avec tant de soin iusques a present; ils ne pourront servir le Roy avec honneur ny emporter la reputation, qu'ils ont taché ... de s'acquerir avec tant de veilles et aupres de laquelle la vie ne leur est point Considerable, et dont ne pouroient porter que la blasme aupres de leur compatriotes. Cest pourquoy ils supplient unanimement sa Majesté de Commander qui leur soit promptement donné une Monstre et le restant du 1648 payables, la moytié a la fin du present mois et l'autre moitie a la fin du mois suivant, leur beillant assurances suffisantes et particuliers desquelles, ils se puissent contenter selon la parole de Monseigneur le surtintendant faulte de quoy seront contraint de laisser courir leur Compagnies, desquelles des a present ils ne respondent plus, non plus que du service. Jls protestent devant Dieu, et par tous les serments de fidelité et obeissance quils doivent au Roy que la seule necessité sans aucun interest ny se vouloir ressentir de l'honteux et indigne traitement, qu'ils ont receu de Monseigneur [Michel] de Tillier [Secrétaire d'Etat à la guerre] dans l'iniuste proposition, qui leur fist l'annee passee du Reculement des dix monstres, ou de leur Congé sans argent ny se prevaloir du temps, ils attendent une responce; par laquelle leur demande leur sera accordee puis quelle ne concerne que le service du Roy ausquel ils desirent vivre et mourir."

"Copie ... de M Wirth [?]"

Kopie von Heinrich I. Zurlauben, in franz. Sprache. Mit Dorsualnotiz.
AH 7, 93-94 - Blatt 93^v leer

[1656 n. März 7.]

A

SCHREIBEN VON AMMANN UND RAT VON STADT UND AMT ZUG [AN DEN COLONEL GENERAL DES SUISSES ET GRISONS, CHARLES DE SCHOMBERG]

"Ewer Fürst. durchl. lassen Wir nit unberichtet, das Wir by Kurtz verwichner Zith in unserm geliebten Vatterlandt ereügten Kriegsruptur [1. Villmergerkrieg],